

Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis Municipal No 20-12 concernant :

Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis No 20-12, composée de Messieurs Basile GEISER, Claude MICHAUD, Jean-Claude PIGUET, Thierry MAGNIN. M. Tristan MERMINOD, absent, nous informait par sms avoir subi un accident, M. Laurent BUCHS, absent, non excusé, et du rapporteur soussigné s'est réunie le mardi 24 Novembre 2020 à 19h00 à la Salle du Mont des Cerfs.

La Commission remercie MM. Yvan PAHUD, Municipal et Jean-Michel BRANDT, Boursier communal de leur présence et des informations qu'ils nous ont apportés.

Sachant que les deux communes, respectivement Sainte-Croix et Bullet sont parties prenantes dans le soutien en faveur des Remontées Mécaniques, la Commission des Finances de la Commune de Bullet, s'est jointe à cette séance par son Président M. Olivier CHABLAIX, ainsi que MM. Jean-Franco PAILLARD, Syndic et Michel BORNOZ, Municipal.

Préambule

Les deux commissions ont pris connaissance de la situation financière compliquée et du manque de liquidités pour la poursuite des activités.

Par son exposé, M. Jean-Michel BRANDT, Boursier communal, nous a présenté la situation financière au 31.08.2020 ainsi que des tableaux comparatifs des années précédentes.

Un résumé de l'expertise des installations, ainsi que les discussions entre la société et les communes portant sur le sauvetage de cette dernière nous ont également été présentés.

Situation financière au 31.08.2020

Le résultat financier de la saison 2019-2020, présente un déficit de CHF 192'000.- avant amortissements. Les recettes se montent à CHF 329'000.- La vente des abonnements « T'es Royé » représente une somme de CHF 240'000.- et nous trouvons diverses recettes pour CHF 89'000.-

A la fin de cet exercice, les salaires et les charges ont été payés. Le manque de liquidité n'a pas permis de régler les travaux d'entretien ainsi que le remboursement annuel du prêt LIM pour 2019 à hauteur de CHF 71'000.-

Prise en charge du déficit 2019-2020 et garantie pour la saison 2020-2021

La prise en charge du déficit de CHF 192'000.- pour la saison écoulée est répartie comme suit : CHF 168'960 pour la Commune de Sainte-Croix et CHF 23'040.- pour la

Commune de Bullet, la clé de répartition au prorata des habitants de chaque commune étant la règle établie pour de nombreuses collaborations.

Renforcement de l'intervention des communes

La volonté de soutenir les remontées mécaniques s'est démontrée par un large débat des deux commissions, sans oublier d'émettre quelques positions négatives qui seront pour le futur une obligation absolue pour une meilleure marche de la société. La présence d'un représentant Municipal de chaque commune dans le comité, mandaté jusqu'alors plutôt comme observateur aura une position prépondérante dans la future organisation.

Il est également remarqué que dans le cadre du tourisme régional, les Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois ont une importance toute particulière, appréciées par une clientèle de la Plaine et du Pied du Jura pour sa situation peu éloignée d'un bassin de population important.

Si la neige est un élément non maîtrisable, la gestion est par contre un élément important. C'est principalement cet élément qui a été le fil rouge d'un débat nourri, avec comme but la volonté de trouver une solution pérenne pour le futur. C'est effectivement une gestion réactive à l'image d'une planification macro-économique, afin de connaître à chaque instant la situation financière de la société. C'est finalement cette vision qui a rassemblé à l'unanimité les deux commissions.

La remise d'une analyse par un membre de la Commission des finances de Bullet, concernant plus particulièrement la partie technique, démontre quelques lacunes à améliorer.

La répartition des tâches dans le nouveau comité avec des responsabilités bien définies est également souhaitée par l'ensemble des deux commissions.

Concernant le souci des « Prêts » et plus particulièrement le prêt LIM, si ce dernier permettait de lancer de nouveaux projets, il est à la longue un boulet financier que l'on ne peut pas oublier !

Signalons également que la Société a demandé et bénéficié d'un prêt COVID cautionné par la Confédération de CHF 50'000.- remboursable sur 10 ans.

Garantie de déficit de 2021 à 2025

La garantie de déficit de CHF 150'000.- pour une période de 5 ans soit de 2021 à 2025, a suscité quelques remarques, avec la volonté de diminuer cette période à 3 ans.

Là encore, c'est le fardeau du prêt LIM qui nous oblige à maintenir cette période sur 5 ans, ce dernier étant prolongé jusqu'à fin 2023.

Une ligne de crédit supplémentaire de CHF 400'000 obtenue par la Société des Remontées Mécaniques au travers du cautionnement romand, avec l'obligation d'accorder une arrière caution de CHF 100'000.- par Commune, n'a pas trouvé grâce au sein de la commission.

L'intérêt de 5 % demandé par le cautionnement romand, est apparu bien trop élevé.

Suite à l'analyse approfondie des deux Commissions, ces dernières se sont séparées afin de délibérer sur les conclusions des préavis présentés par chaque Commune, avec un souhait particulier, d'être informé sur la situation financière après chaque exercice.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la Commission à l'unanimité

décide :

- **d'octroyer** un montant de CHF 168'960 à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – *subside aux téléskis*.
- **d'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 5 prochaines saisons de CHF 132'000.- annuellement.
- **de refuser** une arrière-caution de CHF 100'000.- sur la ligne de crédit de CHF 400'000.- obtenue par la SCRMBJV selon les conditions du cautionnement romand et de solliciter les Municipalités à trouver une solution à un taux plus avantageux.
- **de prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 805 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral.

Le montant de la garantie de déficit entre dans notre plafond des cautionnements de CHF 6'045'000.- préavis 16-15 approuvé par le Conseil communal du 19 décembre 2016.

Au nom de la Commission

Paul-André SIMON
Rapporteur